

## Lancement du label APIcité<sup>®</sup>, 1<sup>er</sup> label pour la cause des abeilles



Le jeudi 1<sup>er</sup> décembre, l'UNAF a remis officiellement le label national APIcité<sup>®</sup> à 17 communes qui s'engagent en faveur des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages, dans les locaux de la Société nationale d'horticulture française à Paris.

Le label APIcité<sup>®</sup> se situe dans le prolongement du programme national « Abeille, Sentinelle de l'Environnement<sup>®</sup> ». Il s'inscrit dans cette même philosophie de sensibilisation sur le rôle primordial de l'ensemble des pollinisateurs dans le maintien de la biodiversité et de nos ressources alimentaires, et sur la nécessité de les protéger.

### Objectif et fonctionnement

L'objectif de ce label est de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs. En plus d'être une récompense officielle, ce label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux pollinisateurs sauvages. Toute commune, quelle que soit sa taille, peut candidater. Les critères d'évaluation sont répartis selon les thématiques suivantes : développement durable, gestion des espaces verts, biodiversité, apiculture et sensibilisation.



Gilles Bœuf, conseiller scientifique, confirme le soutien du ministère de l'Écologie à la sauvegarde des abeilles.

### L'inauguration

La cérémonie d'inauguration du label s'est déroulée sous la présidence d'Henri Clément, secrétaire et porte-parole de l'UNAF, qui a exposé la genèse de la création de ce label. A la suite de la réussite du programme de sensibilisation « Abeille, Sentinelle de l'Environnement » et de sa puissante médiatisation, de très nombreuses communes ont installé des ruches sur leur territoire. Aujourd'hui, il est essentiel de reconnaître l'engagement de celles qui, sur le terrain, agissent

réellement au quotidien pour protéger l'abeille et soutenir le travail des apiculteurs. Il convient également de les accompagner pour les aider à être encore plus efficaces dans leurs actions d'intervention et de sensibilisation pour la sauvegarde de l'abeille, des pollinisateurs sauvages et de la biodiversité.

Gilles Bœuf, éminent scientifique, membre du Collège de France et ancien président du Muséum national d'histoire naturelle, conseiller scientifique de Mme la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer qu'il représentait, a rappelé le rôle prépondérant des pollinisateurs, aujourd'hui gravement menacés, et les conséquences économiques de leur raréfaction. Il a également souligné la pertinence de ce label dont l'inauguration survient quelques mois après le vote de la loi dite « biodiversité ».

Le sénateur Joël Labbé, initiateur de la loi dite « Labbé » qui interdit l'usage des pesticides dans les espaces publics à partir de 2017 et dans les jardins privés en 2019, a tenu à saluer la rigueur de ce label et le travail des apiculteurs confrontés à de nombreux défis comme les pesticides, le frelon asiatique... sans oublier l'omniprésence des lobbies.

Les membres du comité de labellisation se sont ensuite exprimés :

- Jean-Pierre Gueneau, président d'Hortis, l'association qui rassemble les responsables de la nature en ville, a souligné les valeurs communes de ses adhérents avec l'UNAF. Il a également mis en avant l'opportunité d'évolution que représente la loi Labbé dans la gestion de la suppression des pesticides sur le terrain, leur remplacement par des méthodes alternatives et la nécessaire sensibilisation à effectuer envers les citoyens.
- Denis Asfaux, secrétaire de l'Association française d'agroforesterie, a rappelé combien l'agroforesterie constitue un levier extraordinaire pour préserver les insectes pollinisateurs en leur offrant des paysages plus hospitaliers tout en permettant des productions agricoles de qualité et en quantité.
- Emmanuel Berrod, chargé de programme à l'Association Noé, a développé l'implication à tous les niveaux de son association dans le combat de sauvegarde de la biodiversité, et ce sous toutes ses facettes et sur tous les terrains, notamment sur la sauvegarde des insectes pollinisateurs qui a motivé les responsables à participer à ce comité de labellisation.



Les représentants des 17 premières communes labellisées, en compagnie de Dominique Céna, Henri Clément et Marlyse Boucour, administrateurs de l'UNAF.

## Les communes labellisées

Au cours de cette cérémonie – animée par Marlyse Boucour, administratrice en charge du label APIcité pour l'UNAF, secondée par Dominique Céna, administrateur et secrétaire général adjoint de l'UNAF – les premiers labels APIcité® ont été décernés à 17 communes dont la taille variait de 200 habitants (commune de Montdardier, dans le Gard) à plus de 2 millions d'habitants (ville de Paris). Ces communes représentent ainsi près de 3 millions de citoyens, une belle réussite pour la cause des pollinisateurs. Chaque commune labellisée a pu présenter ses actions : généralisation du « zéro phyto » dans les espaces publics (y compris les cimetières), plantation d'essences mellifères, installation de ruches, mise en place d'un observatoire départemental du frelon, mise en place de programmes de sensibilisation dans les écoles autour de cette problématique, etc. La cérémonie a ainsi donné lieu à d'enrichissants échanges entre les communes, les réussites des unes donnant des pistes d'amélioration aux autres. Les représentants des communes labellisées 1 ou 2 abeilles sont décidés à poursuivre leurs actions et ainsi obtenir une abeille supplémentaire ! Les communes labellisées 3 abeilles, dont la démarche est considérée comme « exemplaire », savent toutefois que les actions à mener sont encore nombreuses, et elles restent mobilisées.

## Votre commune labellisée ?

Nous comptons sur vous, responsables syndicaux, apiculteurs, citoyens, pour nous aider à dynamiser ce projet, en incitant votre commune à se porter candidate au label APIcité®, afin de favoriser la mise en place de pratiques favorables aux pollinisateurs et à la biodiversité dans son ensemble. D'autant que la procédure de

candidature est simple à effectuer ! Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur ce label pour pouvoir en parler autour de vous, nous vous invitons à vous rendre sur la page dédiée au sein du site de l'UNAF.

N'hésitez pas à contacter nos chargés de projet par mail à l'adresse [contactapicite@unaf-apiculture.info](mailto:contactapicite@unaf-apiculture.info) ou par téléphone au 01 48 87 77 93.

## Les premières communes labellisées

### ■ DÉMARCHE EXEMPLAIRE



Dijon (21), Montberon (31), Paris (75) et Tarbes (65).

### ■ DÉMARCHE REMARQUABLE



Amiens (80), Clermont-Ferrand (63), Javerdat (87), La Grigonnais (44), Mèze (34), Pernes-les-Fontaines (84), Saint-Pierre-d'Amilly (17), Thionville (57), Villeveyrac (34) et Vitrolles (13).

### ■ DÉMARCHE RECONNUE



Boutigny-sur-Essonne (91), Montdardier (30) et Saint-Mandé (94).